

peut manquer de donner à nos humbles représentations sa plus sérieuse ¹⁸⁵⁹⁻¹⁸⁵⁰ attention.

Nous savons aussi parfaitement bien que Votre Grandeur peut plus que tout autre favoriser ce projet par son concours, comme le sent fort bien et le dit avec complaisance le correspondant de l'*Ere Nouvelle*; de même aussi qu'elle peut le rendre absolument impraticable en refusant de le prendre sous sa haute protection.

Nous espérons de plus que Votre Grandeur nous connaît assez pour prendre en bonne part les réflexions que nous prenons la liberté de lui soumettre et croire que les bas sentiments de la jalousie et de l'égoïsme n'ont eu aucune part à une démarche dictée par le seul sentiment du devoir et le seul amour du bien.

Après avoir réfuté les raisons plus ou moins plausibles que le correspondant de l'*Ere Nouvelle* avaient apportées pour soutenir sa thèse de la nécessité d'un collège aux Trois-Rivières, le Mémoire posait et développait au long et avec force arguments les deux questions suivantes :

Est-il dans l'intérêt du diocèse et du district des Trois-Rivières d'avoir deux institutions classiques? Si la solution de cette question est affirmative, nul doute qu'il ne faille bâtir un collège aux Trois-Rivières. Si elle est négative, elle se présente de nouveau sous cette forme: 2° Est-il dans l'intérêt du diocèse et du district de transférer le Séminaire de Nicolet aux Trois-Rivières, à raison des changements survenus dans cette ville depuis le choix de Mgr Plessis? Si cette dernière question est résolue affirmativement, eh bien! il faut un collège aux Trois-Rivières. Faisons alors les sacrifices énormes que demande l'intérêt du diocèse et du district. Mais si cette question est résolue négativement, alors il ne faut pas de collège aux Trois-Rivières. Nous avons l'intime conviction que Votre Grandeur ne consentira jamais à sacrifier l'intérêt général et d'un ordre supérieur de son diocèse, à l'intérêt local de sa ville épiscopale, quelque chère qu'elle puisse lui être d'ailleurs. Et nous avons aussi assez de confiance dans le bon sens et la générosité des citoyens des Trois-Rivières, pour croire qu'ils n'essayeront jamais d'imposer un sacrifice aussi considérable au diocèse et de risquer l'avenir de l'éducation supérieure pour un intérêt local.

L'examen de la première question conduisait l'auteur du Mémoire aux conclusions suivantes :

1° L'érection d'un second collège aurait pour effet de partager les ressources pécuniaires qui ont bien de la peine à rencontrer les besoins les